

**Le comité permanent du CNESER a rejeté le projet de statuts proposé pour l'université Paris Saclay (8 pour, 24 contre) contre lequel la FSU s'est déjà clairement exprimée.**

\* Maya Es, élue de la Fage, explique que "la réussite et l'émancipation des étudiants ne doivent pas être sacrifiées en faveur de l'attractivité internationale". Pour elle, "cet établissement est très tourné sur son propre rayonnement plutôt que sur la mission de réussite des étudiants".

\* L'Unef indique aussi s'être "opposée à ce projet élitiste et déconnecté".

\* De son côté, Frédérique Bey, représentante de la CGT, dénonce une "perte de démocratie, une désorganisation et une université à deux vitesses".

\* Sup'Recherche-Unsa précise avoir voté contre, craignant "la mise en place d'un système à deux vitesses avec des doubles licences qui sont sélectives et à côté des autres licences mettant en avant deux ambitions : internationales et locales".

\* Même raison invoquée par le Snesup-FSU : l'établissement "entérine un système de licence à deux vitesses avec des diplômes qui auront une valeur différente en licence", souligne Pierre Chantelot."

Ainsi, syndicats étudiants et personnels dénoncent une fois de plus ce décret actant une université qui détruit les fondamentaux de l'Université française et notamment la démocratie et l'unicité des diplômes de licence. En effet, l'école universitaire de premier cycle de Paris Saclay va se mettre en place et tous les signaux sont au rouge :

\* Tout a été fait et gravé dans le marbre des statuts pour que **les étudiants en licence de l'école universitaire n'aient pas la mention Université Paris Saclay sur leur diplôme,**

\* Nous n'avons aucune idée de **la manière dont seront sélectionnés les personnels techniques et administratifs et les enseignants affectés dans cette école universitaire ou dans les licences sélectives et prestigieuses,**

\* **Nous n'entrevoions pas les moyens, et en particulier les moyens humains, promis pour mettre en place des pédagogies alternatives pour les étudiants de l'école universitaire.** Alors que le travail salarié étudiant augmente, le nombre d'heures en présentiel diminue, le nombre d'heures de travail "hors présentiel" pour un étudiant augmente, et le nombre de postes d'enseignante.s-chercheur.e.s stagne, voire diminue.

**Nous interpellons les instances de l'université Paris-Saclay et souhaitons une réponse de leur part à l'avis de la CNESER qui soulève les mêmes questions que le CAC de Paris Saclay dans le courant de l'année dernière.**